



Le PDZAA de la MRC de Maskinongé

Mise en contexte

La MRC de Maskinongé est composée d'un grand nombre d'entreprises agricoles et d'activités complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, tourisme rural, etc.), pilier économique de plusieurs collectivités du territoire.

Le territoire agricole est une ressource non renouvelable, protégée par la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA)*, qui se retrouve dans la majorité des municipalités de la MRC de Maskinongé : il s'avère essentiel de le mettre en valeur afin d'assurer sa vitalité économique, sociale et environnementale.

Aujourd'hui, la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA), est devenue une priorité pour la MRC de Maskinongé. Elle vise ainsi à stimuler la mise en valeur et le développement du territoire agricole de façon planifiée et innovatrice, en prenant en considération les orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, des principes du développement durable et du potentiel agricole du territoire. Il s'agit d'une véritable stratégie d'occupation du territoire agricole axée sur le développement et la vitalité des communautés de la MRC.

Enfin, le plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé s'articule autour des quatre grands axes de la nouvelle *Politique de souveraineté alimentaire du Québec* que sont, la mise en valeur de l'identité des aliments, l'occupation dynamique du territoire, la valorisation du potentiel économique du secteur et le développement durable.

Qu'est-ce qu'un PDZAA ?

- ⇒ Un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ;
- ⇒ Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles ;
- ⇒ Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.



© Sarah Cuillerier, 2013

Table des matières

Mise en contexte	1
Qu'est-ce qu'un PDZAA?	1
La vision stratégique	2
Les principaux enjeux.....	2
Les orientations et objectifs.....	3
Le plan d'action 2015-2019.....	4

Poésie locale

« Grâce aux bonnes fournitures de Baptiste, on cultivait des rangs de patates rondes, patates pilées et patates frites. De quoi être fiers. Et même si la terre de roche gardait son cœur de pierre avare sur le légume, les habitants de mon village s'entêtaient à y faire pousser de l'espoir.

– Il faut semer les uns les autres ! criait le curé ».

*Fred Pellerin
Saint-Élie-de-Caxton*



© Sarah Cuillerier, 2013



La vision stratégique

Je cultive **la diversité de production** pour obtenir une mosaïque de taille d'entreprises, de terres cultivées, d'espaces agroforestiers.

Je cultive **la diversité de produits frais et transformés** afin de les rendre facilement accessibles à la population locale et de les exporter.

Je cultive **le goût d'acheter** des produits locaux.

Je cultive **le savoir agricole, agroforestier** au niveau de son acquisition et de sa production.

Je cultive **la fierté** pour que les métiers et toutes les retombées liées à

l'agriculture et de l'agroforesterie soient valorisés au quotidien dans notre communauté.

Je cultive **la relève et l'établissement** afin de permettre le transfert et le démarrage d'entreprises agricoles et agroforestières.

Je cultive **le soutien aux entreprises agricoles et agroforestières** afin qu'elles soient prospères, équitables, durables et réseautées.

Je cultive **l'environnement** pour assurer sa pérennité tant au niveau de la ressource eau, sol, air ainsi que la qualité des paysages.

« Je cultive, mon milieu récolte! »

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT :

- ◆ La transformation alimentaire ;
- ◆ La mise en marché ;
- ◆ La relève, l'entrepreneuriat et le réseautage ;
- ◆ La diversification ;
- ◆ L'environnement.



© Isabelle Demers, 2013

Les orientations stratégiques et les objectifs

Afin de circonscrire la quantité d'objectifs pouvant être atteints au cours des cinq prochaines années, une priorisation des objectifs a été effectuée. Trois niveaux de priorité furent établis et ont permis d'identifier cinq objectifs de niveau 1, cinq objectifs de niveau 2 et six objectifs de niveau 3.

Niveaux de priorité :

Niveau **1** : Objectifs qui présentent un intérêt élevé, une urgence d'agir et un degré d'impact important sur la zone agricole ;

Niveau **2** : Objectifs qui présentent un degré d'intérêt élevé, mais qui peuvent être mis en place suite aux objectifs identifiés comme prioritaires 1 ;

Niveau **3** : Objectifs qui présentent un intérêt certain, mais qui pourront être réalisés si des opportunités de mise en œuvre se présentent.

THÈME 1 : LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES ET DE L'AGRICULTURE

ORIENTATION 1 : CONSERVER ET RENOUELER LES RESSOURCES NATURELLES

- Objectif 1.1 Améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole ①
Objectif 1.2 Accroître la préservation de la biodiversité et des habitats naturels en territoire agricole ③

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET LES ENTREPRISES AGRICOLES

- Objectif 2.1 Favoriser la relève, l'établissement et le transfert des exploitations agricoles ①
Objectif 2.2 Augmenter les compétences entrepreneuriales des agriculteurs ①
Objectif 2.3 Promouvoir le développement des compétences auprès de la main-d'œuvre, de la relève et des entrepreneurs agricoles ③
Objectif 2.4 Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises agricoles ③
Objectif 2.5 Renforcer le réseautage des entreprises agricoles et l'usage des services-conseils ②

THÈME 2 : L'AGRICULTURE, UNE FIERTÉ PARTAGÉE !

ORIENTATION 3 : PARTAGER UNE VISION RÉGIONALE CONCERTÉE

- Objectif 3.1 Assurer une concertation régionale soutenue qui prend en compte les préoccupations du milieu agricole ②

ORIENTATION 4 : CONSOLIDER L'IDENTITÉ RÉGIONALE

- Objectif 4.1 Développer une identité régionale forte à l'égard des produits agricoles locaux ②
Objectif 4.2 Valoriser l'importance et les fonctions de l'agriculture dans la MRC ③
Objectif 4.3 Mettre en valeur le territoire agricole par le paysage ③

THÈME 3 : LA CRÉATION DE RICHESSE PAR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

ORIENTATION 5 : APPORTER UNE VALEUR AJOUTÉE AUX PRODUITS AGRICOLES

- Objectif 5.1 Améliorer la mise en marché des produits locaux ①
Objectif 5.2 Augmenter les activités de transformation agroalimentaire sur le territoire ①

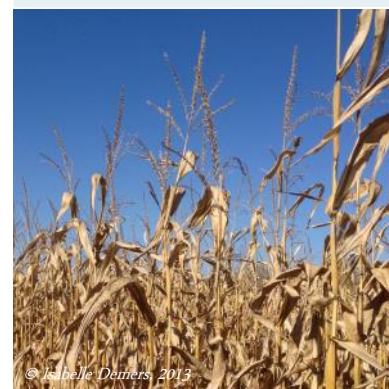
ORIENTATION 6 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS ET LES PRODUITS AGRICOLES

- Objectif 6.1 Poursuivre le développement de l'agrotourisme ②
Objectif 6.2 Appuyer le développement de produits émergents ou de créneau ②
Objectif 6.3 Permettre l'implantation encadrée d'activités compatibles ou complémentaires à l'agriculture en zone agricole ③

Le plan d'action

Le plan d'action quinquennal (2015-2019) a été élaboré dans l'optique de répondre aux grands enjeux auxquels devra faire face le milieu agricole de la MRC de Maskinongé, et ce, dans le respect de la vision stratégique de développement. Il est proposé dans le respect des missions des diverses organisations concernées sur le territoire, et propose des actions propres au territoire de la MRC, tout en tenant compte de la réalité locale et des particularités territoriales.

Vingt-et-une actions ont été identifiées pour l'ensemble des objectifs ayant un niveau de priorité ① et ②, parmi lesquelles dix actions furent priorisées par les acteurs du milieu lors de la journée du 11 février 2014. De ces dix actions, cinq actions ont obtenu un niveau de priorité ①, et cinq autres un niveau de priorité ②. L'action #10, consistant à effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA, a été identifiée comme étant prioritaire, mais préalablement à la mise en œuvre du plan.



© Isabelle Dumais, 2013

Le plan d'action (2015-2019)

No	Actions	Objectifs
1	Élaborer un programme de reboisement des coulées	1.1
2	Établir une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole	1.1
3	Informar la population sur les bonnes pratiques pour éviter la contamination bactériologique des puits individuels	1.1
4	Offrir des projets « <i>clé en main</i> » pour l'aménagement des bandes riveraines et la végétalisation des berges en milieu agricole	1.1
5	Mettre sur pied un <i>Service d'occupation du territoire agricole de Maskinongé (SOTAM)</i>	2.1
6	Construire un programme de soutien à l'entrepreneuriat agricole orienté vers l'innovation	2.2
7	Sensibiliser les producteurs à la nécessité d'avoir une bonne gestion d'entreprise	2.2
8	Mettre en place un réseau virtuel pour les producteurs et les conseillers agricoles	2.5
9	Organiser des journées de réseautage, des rencontres, des activités sociales pour briser l'isolement chez les agriculteurs	2.5
10	Effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA	3.1
11	Promouvoir le sarrasin comme produit identitaire de la MRC	4.1
12	Augmenter la disponibilité et la visibilité des produits locaux dans les restaurants, épiceries et lieux touristiques	5.1
13	Évaluer les opportunités de marché pour les produits locaux de la MRC dans la grande région de Montréal	5.1
14	Promouvoir les activités de la Coop de solidarité agroalimentaire de la MRC	5.1
15	Évaluer les besoins locaux en matière d'abattage et se doter d'une structure de transformation et de distribution de produits agricoles	5.2
16	Soutenir le démarrage d'une malterie pour la transformation de l'orge brassicole	5.2
17	Organiser deux fins de semaine de « <i>Balade gourmande</i> » à l'automne	6.1
18	Réaliser des mises aux normes des entreprises agrotouristiques, élaborer une charte de qualité et développer un système de coaching/mentorat	6.1
19	Développer pour les tables gourmandes des produits alimentaires issus des PFNL	6.2
20	Évaluer les opportunités de nouvelles productions pour satisfaire les besoins des communautés ethniques de la grande région de Montréal	6.2
21	Promouvoir l'agriculture biologique et soutenir son développement	6.2

Il est important de préciser que la mise en œuvre du plan d'action passe avant tout par l'interaction entre les acteurs du milieu et se concrétisera principalement à travers les actions de chacun.